Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260605-2026_07_ENF1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 29 mai 2026	*L'an deux mil vingt-six, le cinq juin* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET - K SOYEZ G DARCEL - C REUX - B FAURE - A KERBOULL - G BETIN – Y QUINTIN - O LE ROUX - C MALAPERT - J BOURHY K BERTHELOT - D HARZO - N LE NEÜN **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - E LANDIN donne pouvoir à M HAICAULT - G LE GALES donne pouvoir à A KERBOULL - S DUVAL THOMAS donne pouvoir à S BRIEND - C MORIN donne pouvoir à PY BOILLET - N JAFFRELOT donne pouvoir à N LE NEÜN - C LEBRAS donne pouvoir à O COLLIOU - F SCHMIDT donne pouvoir à K SOYEZ - G COLLET donne pouvoir à G DARCEL **Absent :** - Y GILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - J BOURHY a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 17h15

Délibération n°2026 - 07 - ENF 1

TARIFS DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE 2026-2027

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2026-06-ENF 1

Présentation :

Les tarifs du service Enfance-Jeunesse dépendent du quotient familial conformément aux attentes de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour les allocataires CAF, le quotient familial (QF) est obtenu à partir du service de consultation du dossier allocataire par les particuliers (CDAP) qui effectue les mises à jour des situations.

Pour les non-allocataires CAF, la famille doit fournir le dernier avis d'imposition et une attestation de QF délivrée par l'organisme d'habilitation précisant également le montant des prestations familiales perçues.

La famille doit signaler à la CAF ou à son organisme d'affiliation ainsi qu'à la mairie tout changement (perte d'emploi, accident de la vie, naissance...) pour avoir une mise à jour de sa situation. Il n'y aura pas de rétroaction.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse et Vie scolaire du 21 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 5 mai 2026,

Il est proposé une augmentation de 2 % sur l'ensemble des tarifs du service Enfance Jeunesse.

TARIFICATION DE L'ANIMATION ENFANCE 2026-2027

1 – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS RIBAMBELLE, TROUBADOURS ET P'TITS LOUPS

(mercredis et petites vacances)

Accueil extrascolaire / *Quotient familial*	Journée	Demi-journée sans repas
QF < 300 €	6,49 €	2,49 €
300,01< QF < 500 €	6,81 €	2,61 €
500,01 <QF< 790 €	8,40 €	3,63 €
790,01 <QF < 990 €	10,00 €	4,77 €
990,01 < QF < 1 190 €	11,59 €	5,78 €
1190,01 < QF < 1 400 €	13,18 €	6,81 €
QF > 1 400,01 €	14,77 €	7,95 €
Extérieur	27,05 €	16,23 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260605-2026_07_ENF1-DE

2- ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS RIBAMBELLE, TROUBADOURS ET P'TITS LOUPS

(juillet et août)

Accueil / Quotient	Tarif semaine 4 jours	Tarif semaine 5 jours
QF < 300 €	26,23 €	32,78 €
300,01< QF < 500 €	27,54 €	34,43 €
500,01 <QF< 790 €	33,97 €	42,45 €
790,01 <QF < 990 €	40,39 €	50,49 €
990,01 < QF < 1190 €	46,81 €	58,46 €
1190,01 < QF < 1400 €	53,24 €	66,56 €
QF > 1400,01 €	59,72 €	74,59 €
Extérieur	109,28 €	136,60 €

3 – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Accueil périscolaire / Quotient	Matin	Soir	Matin et soir d'une même journée	Extension 7h00 - 7h30 ou 18h30 - 19h00
QF < 300 €	1,01 €	1,83 €	2,24 €	0,40 €
300,01< QF < 500 €	1,01 €	1,83 €	2,24 €	0,40 €
500,01 <QF< 790 €	1,05 €	1,91 €	2,37 €	0,43 €
790,01 <QF < 990 €	1,05 €	1,91 €	2,37 €	0,43 €
990,01 < QF < 1190 €	1,24 €	2,21 €	2,76 €	0,59 €
1190,01 < QF < 1400 €	1,24 €	2,21 €	2,76 €	0,59 €
QF > 1400,01 €	1,31 €	2.33 €	2,91 €	0,64 €

Conditions particulières :

Le QF > 1400 € s'applique également aux enfants non plédranais scolarisés dans une école plédranaise, aux enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Plédran et en cas de non-présentation des justificatifs par une famille plédranaise.

4 – MAJORATIONS

Retard	Présence sans réservation ou absence non prévenue		Non-respect des horaires d'activité (plages obligatoires : 9h30-11h45 / 13h45-16h45)
	Accueil périscolaire	Accueil extrascolaire	
5 € par tranche de 5 minutes	Réservation + 5 €	Réservation + 5 € la demi-journée ou + 10 € la journée	Sur indication du Directeur + 5 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260605-2026_07_ENF1-DE

TARIFICATION DE L'ESPACE JEUNES 2026-2027

L'Espace Jeunes est un accueil collectif de mineurs destiné aux jeunes entre 11 et 17 ans. Cet accueil de loisirs fonctionne sous forme d'adhésion ainsi, les jeunes adhérents au centre peuvent bénéficier d'activités (sportives, culturelles, de loisirs, stages culturels ou sportifs, et mini-camps) à tarif préférentiel.

Adhésion année scolaire 2026-2027 :

Adhésion obligatoire pour l'inscription à l'espace-jeunes, donnant l'accès à la structure sur l'ensemble des petites vacances scolaires ainsi que le mercredi et les jours d'ouverture en semaine donnant droit à une remise de 50 % sur le coût des activités sauf mini-camps. Le repas n'est pas inclus dans ce tarif et est facturé indépendamment.

mois d'inscription / *Quotient familial*	INSCRIPTION SEPTEMBRE : 10 MOIS	INSCRIPTION EN OCTOBRE : 9 MOIS	INSCRIPTION EN NOVEMBRE : 8 MOIS	INSCRIPTION EN DÉCEMBRE : 7 MOIS	INSCRIPTION EN JANVIER : 6 MOIS
QF ≤ 300 €	15,61 €	14,05 €	12,48 €	10,92 €	9,36 €
300,01 ≤ QF ≤ 500 €					
500,01 ≤ QF ≤ 790 €	20,81 €	18,73 €	16,65 €	14,57 €	12,48 €
790,01 ≤ QF ≤ 990 €					
990,01 ≤ QF ≤ 1 190 €	26,01 €	23,41 €	20,81 €	18,21 €	15,61 €
1190,01 ≤ QF ≤ 1 400 €					
QF ≥ 1 401,01 €	31,21 €	28,09 €	24,97 €	21,85 €	18,73 €
EXTERIEUR	52,02 €	46,82 €	41,62 €	36,41€	31,21 €

mois d'inscription / *Quotient familial*	INSCRIPTION EN FÉVRIER : 5 MOIS	INSCRIPTION EN MARS : 4 MOIS	INSCRIPTION EN AVRIL : 3 MOIS	INSCRIPTION EN MAI : 2 MOIS	INSCRIPTION EN JUIN : 1 MOIS
QF ≤ 300 €	7,80 €	6,24 €	4,68 €	3,12 €	1,56 €
300,01 ≤ QF ≤ 500 €					
500,01 ≤ QF ≤ 790 €	10,40 €	8,32 €	6,24 €	4,16 €	2,08 €
790,01 ≤ QF ≤ 990 €					
990,01 ≤ QF ≤ 1 190 €	13,01 €	10,40 €	7,80 €	5,20 €	2,60 €
1190,01 ≤ QF ≤ 1 400 €					
QF ≥ 1 401,01 €	15,61 €	12,48 €	9,36 €	6,24 €	3,12 €
EXTERIEUR	26,01€	20,81 €	15,61 €	10,40 €	5,20 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260605-2026_07_ENF1-DE

Adhésion été 2026 :

Été jeunes / *Quotient familial*	**Adhésion**
QF ≤ 300 €	21,64 €
300,01 ≤ QF ≤ 500 €	24,35€
500,01 ≤ QF ≤ 790 €	27,05 €
790,01 ≤ QF ≤ 990 €	29,75 €
990,01 ≤ QF ≤ 1 190 €	32,46 €
1190,01 ≤ QF ≤ 1 400 €	35,17 €
QF ≥ 1 401,01 €	37,87 €
Extérieur	75,75 €

Activités sportives, culturelles, de loisirs, stages culturels ou sportifs :

Les activités proposées dans le cadre de l'Espace Jeunes seront refacturées à hauteur de 50 % du coût initial, tout au long de l'année (été compris). Un état détaillé des activités mentionnant le coût initial et le coût refacturé à l'adhérent sera transmis à la trésorerie à l'appui de la facture.

Mini-camps toute l'année (été compris) :

Les tarifs applicables sont en fonction du Quotient familial (QF)

Espace jeunes / *Quotient familial*	**Mini-camps** (pourcentage appliqué sur le coût initial)
QF < 300 €	50 %
300,01< QF < 500 €	50 %
500,01 <QF< 790 €	60 %
790,01 <QF < 990 €	60 %
990,01 < QF < 1 190 €	70 %
1190,01 < QF < 1 400 €	80 %
QF > 1 400,01 €	90 %
Extérieur	100 %

Conditions particulières :

Le QF > 1400 € s'applique également aux enfants non plédranais scolarisés dans une école plédranaise, aux enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Plédran et en cas de non-présentation des justificatifs par une famille plédranaise.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- ADOPTE les tarifs proposés dans les tableaux ci-dessus pour les services Enfance Jeunesse 2026-2027.

Votes : « pour » = 26, « abstentions » = 2 *(N Jaffrelot, N Le Neün)*

Plédran, le 8 juin 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN ★ CÔTES D'ARMOR ★